



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 30 septembre 2024, à 18 h 30** au bureau municipal sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Russell Perkins et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Karrie Parent et Corey Strapps sont absents.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Retrait de l'entente – Fibre optique intermunicipal**
3. **Période de questions**
4. **Levée de l'assemblée.**

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 18 :30.

2. Retrait de la Municipalité de Bury de l'entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE le 3 octobre 2005, la Municipalité de Bury a signé une entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE cette entente avait une durée de 20 ans à compter de la date de sa signature;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se renouvelle pour des termes additionnels de 5 ans à moins d'être dénoncée, par écrit, aux autres parties, 12 mois avant son expiration initiale ou avant tout renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François prévoit mettre fin au service de la fibre optique au courant de l'année 2025, mettant ainsi fin à cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bury désire mettre fin à cette entente dès que la desserte du réseau de la fibre optique sera possible sur son territoire et que l'implantation des services informatiques de la Ville sera accomplie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bury désire assurer la bonne continuité de ses services informatiques;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
Et APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Bury dénonce l'entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François, afin de ne plus en faire partie à la fin de la période initiale de 20 ans, ou dès que la desserte du réseau de la fibre optique sera offerte sur son

2024-09-171



No de résolution
ou annotation

territoire et que l'implantation des services informatiques de la Municipalité sera accomplie;

QUE la Municipalité de Bury consent à une période supplémentaire à l'entente d'une durée d'un mois, renouvelable par résolution du conseil municipal, afin d'assurer la transition complète des services le cas échéant;

QUE le maire et la directrice générale / greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document afférent à la présente résolution;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC du Haut-Saint-François et à chacune de ses municipalités.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Période de Questions

Aucunes questions

7. Levée de l'assemblée

La conseillère Samantha Hartwell propose la levée de l'assemblée, il est 18h32

Signé ce 1^{er} octobre 2024.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-09-172